



Dépannage serrurie escroquerie ?

Par **chupeenette**, le **01/09/2010** à **07:52**

Bonjour,

Hier aux alentours de 19h30, nous avons appelé une société de dépannage pour faire ouvrir notre porte, dans laquelle nous avons laissé notre clé (à l'intérieur). Arrivés vers 21h, les deux serruriers, nous ont expliqué qu'il allait falloir également changer la poignée de la porte. Un peu sous le choc, et désirant rentrer chez nous, donc avons donné notre accord oral, le serrurier nous indiquant qu'il y en aurait pour environ "800€". Et pendant que l'un réparait la serrure, l'autre nous établissait sa facture sur une feuille libre, son facturier étant "resté chez son client précédent, habitant loin (bien évidemment)". Et là surprise, il appelle son patron en lui demandant le "nom de l'entreprise" pour le marquer sur la feuille. Marquant être intervenu à 20h30, il nous a facturé : 340€ d'ouverture de porte+1 déplacement 45€+1 changement de serrure à l'identique 485€+1 changement de poignée riviéra à tirage couleur argent 145€+1h de main d'oeuvre 65€. Avec une majoration de 30% pour l'heure. Soit un total de 1404€ ! Un peu sous le choc, nous leur avons fait un chèque "ne mettez pas l'ordre, on mettra un tampon" ce que nous avons bien sur refusé, et nous avons exigé l'ordre. De plus, ils nous ont fortement incité à faire une fraude à l'assurance en allant porter plainte pour effraction ce que nous avons refusé. (Ils nous demandaient en plus une partie en liquide pour leurs "conseils"!) Voilà, nous sommes un peu décontenancés par tout ça... J'espère que vous pourrez me dire si nous avons été arnaqués sur les prix et la pratique et quels sont nos recours. (nous pensions par exemple faire opposition du chèque si nous n'avons pas la facture ce matin (ils disent pouvoir nous l'envoyer par mail). Cordialement.

Par **mimi493**, le **01/09/2010** à **11:47**

Vous ne pouvez faire opposition au chèque que s'il est volé ou perdu, sinon c'est un délit.